

# Handicap et inclusion en Amérique latine et dans les Caraïbes :

## une voie vers le développement durable

Résumé exécutif ►



Octobre 2021

Région Amérique latine et Caraïbes, Développement durable et inclusion sociale



**GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**



© 2021 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale  
1818 H Street NW, Washington DC 20433  
Téléphone : +1-202-473-1000  
Internet : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

Cet ouvrage a été établi par les services de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les observations, interprétations et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque mondiale, de son Conseil des Administrateurs ou des pays que ceux-ci représentent.

La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données citées dans cet ouvrage et n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission ou divergences dans les informations, les méthodes, les processus ou les conclusions présentées. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent ouvrage n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que l'institution reconnaît ou accepte ces frontières.

Rien de ce qui figure dans le présent ouvrage ne constitue ni ne peut être considéré comme une limitation des privilèges et immunités de la Banque mondiale, ni comme une renonciation à ces privilèges et immunités, qui sont expressément réservés.

### **Droits et autorisations**

Ces contenus sont protégés au titre des droits d'auteur. La Banque mondiale encourageant la dissémination de ses connaissances, il est possible de copier, en tout ou partie, à des fins non commerciales, sous réserve du respect des conditions suivantes :

**Mention de la source** — L'ouvrage doit être cité de la manière suivante : *Banque mondiale. 2021. Handicap et inclusion en Amérique latine et dans les Caraïbes : une voie vers le développement durable. Résumé exécutif. Washington : Banque mondiale.*

**Traductions** — Si une traduction de cet ouvrage est produite, veuillez ajouter à la mention de la source de l'ouvrage le déni de responsabilité suivant : *Cette traduction n'a pas été réalisée par la Banque mondiale et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de cette dernière. La Banque mondiale ne saurait être tenue responsable du contenu de la traduction ni des erreurs qui pourraient s'y trouver.*

**Adaptations** — Si une adaptation de cet ouvrage est produite, veuillez ajouter à la mention de la source le déni de responsabilité suivant : *Cet ouvrage est une adaptation d'une œuvre originale de la Banque mondiale. Les idées et opinions exprimées dans cette adaptation n'engagent que l'auteur ou les auteurs de l'adaptation et ne sont pas validées par la Banque mondiale.*

**Contenu tiers** — La Banque mondiale n'est pas nécessairement propriétaire de chaque composante du contenu de cet ouvrage. Elle ne garantit donc pas que l'utilisation d'une composante ou d'une partie quelconque du contenu de l'ouvrage ne porte pas atteinte aux droits des tiers concernés. L'utilisateur du contenu assume seul le risque de réclamations ou de plaintes pour violation desdits droits. Pour réutiliser une composante de cet ouvrage, il vous appartient de juger si une autorisation est requise et de l'obtenir le cas échéant auprès du détenteur des droits d'auteur. Parmi les composantes, on citera, à titre d'exemple, les tableaux, les graphiques ou les images.

Pour tous renseignements sur les droits et licences, y compris les droits dérivés, s'adresser au Service des publications de la Banque mondiale :

World Bank Publications, The World Bank Group, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; courriel : [pubrights@worldbank.org](mailto:pubrights@worldbank.org).  
Rédacteur : John Dawson  
Conception graphique : Shiny Montes



# Résumé exécutif

Environ 85 millions de personnes en situation de handicap vivent en Amérique latine et dans les Caraïbes. Jusqu'à récemment, elles étaient exclues des statistiques ordinaires ou de la conception des politiques dans la plupart des pays, ce qui rendait leur situation et leurs aspirations largement invisibles. Cependant, au cours de la dernière décennie, il y a eu un revirement majeur. Les pays de la région ont unanimement ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et ont lancé une refonte de leurs cadres juridiques afin de garantir davantage les droits de ces personnes. Grâce au travail assidu et la ténacité des personnes en situation de handicap et des organisations les représentant, les pays ont progressivement adopté des lois sur la non-discrimination, des principes de conception universelle, et de meilleurs critères de collecte des données. Le handicap a pris une place de plus en plus centrale dans les discussions politiques sur l'éducation, le travail, la santé et la participation politique. L'ensemble de ces remaniements a permis de jeter les bases pour bâtir un avenir inclusif du handicap.

La pleine inclusion des personnes en situation de handicap demeure néanmoins un objectif difficile à atteindre. Malgré une meilleure visibilité, elles restent plus nombreuses à vivre au sein d'un ménage plus pauvre que la moyenne, elles sont surreprésentées parmi les personnes risquant de basculer dans la pauvreté, ont une plus forte propension à vivre dans des quartiers informels, ont été scolarisées moins longtemps et se trouvent souvent exclues du marché du travail. Dans de nombreux contextes, ces personnes vivent isolées en raison du manque d'accessibilité des environnements, bâtis et virtuels, et sont confrontées à des obstacles pour voir leurs opinions et leurs priorités être intégrées aux processus



décisionnels. Aux quatre coins de la région, les personnes handicapées demeurent systématiquement victimes de discrimination et se heurtent à des “plafonds de verre” qui limitent leur développement personnel et leur mobilité sociale.

L'inclusion des personnes en situation de handicap est importante en elle-même, pour construire des sociétés plus équitables et atteindre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, mais elle est aussi essentielle car leur exclusion menace de rendre intenables les opportunités de développement de la région. Environ un ménage sur cinq vivant dans l'extrême pauvreté comprend une personne en situation de handicap, et près de sept ménages sur dix comptant une personne en situation de handicap sont vulnérables à la pauvreté. Ce constat navrant reflète leur exclusion des marchés, des services et des espaces, une situation qui vient encore renforcer leur vulnérabilité aux chocs, telles qu'une crise économique ou la pandémie de COVID-19. Avec un taux de vieillissement de la population parmi les plus élevés au monde, la région Amérique latine et Caraïbes ne peut s'attendre qu'à une augmentation du nombre de personnes en situation de handicap, ce qui remet en cause la viabilité à long terme de la reprise économique post-pandémie. Il apparaît ainsi nécessaire de mettre le handicap au cœur des programmes de développement pour garantir un avenir durable et améliorer la résilience de la région. Et ce d'autant plus que la région peine à renouer avec une croissance inclusive, après des années de déclin économique et du fait des retombées de la pandémie.

S'appuyant sur les données les plus récentes, ce rapport examine la situation des personnes vivant avec un handicap et de leurs ménages en Amérique latine et dans les Caraïbes – les défis qu'ils rencontrent, les causes sous-jacentes de leur exclusion, et l'éventail de solutions éventuelles proposées à ce jour. Ce rapport célèbre les nombreux progrès réalisés au cours de la dernière décennie, tout en soulignant la longue route qui reste à parcourir pour assurer la pleine inclusion des personnes en situation de handicap. Ce faisant, il vise à informer les futures initiatives politiques et à amplifier la voix des personnes en situation de handicap.

## ► Qui sont les personnes handicapées ?

Selon la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, les personnes handicapées « comprennent celles qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. » D'après cette définition, l'exclusion des personnes en situation de handicap n'est pas uniquement due à des déficiences mais aussi à l'ensemble des barrières sociales et environnementales qui gênent leur pleine participation. Comme le souligne ce rapport, de telles barrières peuvent être plus contraignantes pour certains sous-groupes déjà confrontés à

des désavantages cumulés et à un déficit d'opportunités, comme c'est le cas pour les femmes, les habitants des zones rurales, les populations autochtones, et les personnes d'ascendance africaine.

Il est difficile d'évaluer le statut des personnes en situation de handicap au fil du temps à travers toute la région du fait du manque de régularité dans l'utilisation des variables concernant le handicap dans les statistiques officielles. Dans les années 1980, seuls 4 pays sur 30 en Amérique latine et dans les Caraïbes incluaient une variable sur le handicap dans leurs recensements, en s'appuyant essentiellement sur des critères médicaux visant à documenter des "déficiences" – sensorielles, motrices ou mentales – assimilant le handicap à la maladie ou à un trouble. Cependant, lors des deux derniers cycles de recensement, la majorité des pays ont amélioré leurs méthodes de collecte des données pour identifier le handicap, essentiellement grâce à l'activisme des personnes en situation de handicap elles-mêmes. La région a ainsi progressivement fait siennes les recommandations du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, une norme mondiale visant à aligner les critères de collecte nationale de données avec la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Dès les années 2010, 24 pays sur 30 dans la région avaient inclus une question sur le statut relatif au handicap dans leur questionnaire de recensement, et 20 d'entre eux respectaient au moins en partie les recommandations du Groupe de Washington. Cette avancée a permis une perception plus complète du handicap en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce qui aura une incidence importante sur la planification des politiques. Alors que la région se lance dans le cycle de recensements pour la décennie 2020 et poursuit l'harmonisation de ses critères méthodologiques, les données concernant le handicap deviendront plus solides et comparables.

L'analyse quantitative de ce rapport s'appuie sur les données de recensements de 16 pays, utilisées pour décrire le nombre de personnes présentant un handicap, leurs caractéristiques socioéconomiques, leurs lieux et modes de vie, et les écarts observés en matière d'accès aux services, aux marchés et aux actifs. Des enquêtes de ménage menées dans 8 pays ont été utilisées pour identifier les causalités dans l'intersection entre handicap et pauvreté, éducation, marché du travail, genre et identité ethnique, entre autres. Le rapport s'appuie également sur des enquêtes sur le handicap conduites dans 10 pays, des enquêtes sur la santé au Brésil et au Chili, des sondages d'opinion, des registres officiels, des bases de données de certification ainsi que des sources secondaires. Le rapport se fonde aussi sur une analyse juridique et institutionnelle couvrant 33 pays, destinée à suivre le degré de conformité avec la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Enfin il est important de noter que le rapport se fonde sur un processus de dialogue et une étroite collaboration avec les organisations de personnes en situation de handicap et d'autres parties prenantes à travers plusieurs pays, notamment les commissions nationales sur le handicap et les personnes handicapées elles-mêmes, consultées entre 2020 et 2021. La combinaison de sources de données, de méthodes de recherches et d'exercices de validation croisée permet à ce rapport d'offrir un vaste état des lieux du handicap en Amérique latine et dans les Caraïbes.



D'après les données issues du dernier cycle de recensement (21 pays), on compte près de 85 millions de personnes en situation de handicap en Amérique latine et dans les Caraïbes, soit environ 14,7 % de la population régionale. Près de 1 ménage sur 3 (soit 52 millions) inclut au moins une personne en situation de handicap, et parmi les personnes handicapées, presque 3 personnes sur 10 (soit 16,9 millions) vivent avec un handicap grave.<sup>1</sup> Ventilées par type de handicap, les statistiques révèlent que les difficultés de déplacement constituent la forme de handicap la plus courante, suivies des troubles de la vision. Les handicaps psychosociaux sont la forme de handicap la moins signalée, une tendance qui reflète probablement des pratiques discriminatoires dans la collecte de données ainsi qu'un manque de sensibilisation des énumérateurs.

Les données régionales sur le handicap restent encore limitées à bien des égards. Dans de nombreux pays, les données quantitatives sont relativement récentes et comportent d'autres limitations en matière de durée, de comparabilité et de couverture de certains sous-groupes (en particulier pour les personnes ayant un handicap psychosocial ou intellectuel). Sur les 16 recensements incluant des micro-données, 13 ne respectaient pas complètement les recommandations du Groupe de Washington, ce qui restreint les possibilités de comparaison entre pays. Pour ces raisons, entre autres, les estimations régionales présentées ici ne sont pas définitives, mais la meilleure approximation possible.

## ► Le Cadre d'inclusion sociale

Le rapport aborde l'étude des personnes en situation de handicap à travers le prisme de l'inclusion sociale. Développé par le Groupe de la Banque mondiale en 2013, le Cadre d'inclusion sociale suppose que la pauvreté existe et persiste en raison de contraintes imposées à certains groupes — en fonction de leur identité — qui empêchent le plein développement de leur capital humain, leur plein accès aux services et aux marchés, ainsi que leur participation à la vie publique. Les personnes handicapées constituent l'un de ces groupes. Du fait d'une longue histoire de préjugés, elles ont été mal couvertes par la statistique, ont été marginalisées dans les contextes scolaire et professionnel, et ont souffert d'attitudes discriminatoires qui restent inscrites dans le tissu social de la région. L'inclusion sociale renvoie ainsi au « processus d'amélioration des capacités, des opportunités et de la dignité des personnes désavantagées sur la base de leur identité, pour participer à la société. »<sup>2</sup>

L'exclusion basée sur le handicap est un phénomène complexe, à multiples facettes. Inhérent à la condition humaine, le handicap existe dans tous les groupes sociaux quelle que soit la nationalité, la religion, le genre, l'ethnicité ou l'âge. Tout un chacun ou presque, même sans être concerné directement, est susceptible

---

1 Voir le chapitre 2 pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour ces estimations.

2 World Bank, *Inclusion Matters: The Foundation for Shared Prosperity* (Washington, DC: World Bank, 2013), 110.



au cours de sa vie de s'occuper ou d'avoir des interactions avec des amis, des proches ou des collègues en situation de handicap. Malgré son caractère universel, un handicap peut entraîner des conséquences différentes en fonction du lieu de vie, du statut socioéconomique, du genre, de l'ethnicité ou d'autres circonstances individuelles et collectives (des opportunités offertes à la naissance, jusqu'aux aptitudes et compétences accumulées au cours de la vie).

Ce rapport accorde donc une attention particulière aux questions de genre, d'ethnicité, lieu de naissance ou de résidence et à leurs intersections mutuelles, en tant qu'éléments susceptibles de minimiser ou d'amplifier l'exclusion. Dans toute la région, les personnes handicapées se trouvent en fait inégalement distribuées entre les différentes catégories sociales. Vivre dans une zone rurale, être pauvre, être une femme, être issu d'un peuple autochtone ou d'ascendance africaine accroît non seulement la probabilité de développer un handicap mais aussi l'intensité de ses effets en matière d'exclusion. Bien que les sources secondaires et les rapports publiés par les organisations de personnes en situation de handicap documentent aussi des niveaux plus élevés d'exclusion chez les personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transgenres, intersexuées (LGBTI+) et les migrants vivant avec un handicap, le présent rapport n'examine pas en détail les minorités sexuelles et les migrants en raison du manque de données disponibles. Par souci de concision et conformément à notre orientation sur l'inclusion plutôt que la prévention, le rapport ne mentionne pas non plus certains facteurs structurels qui contribuent à un plus fort taux de handicap au sein de certains groupes (comme la violence ou les catastrophes naturelles). Néanmoins, les auteurs sont convaincus de l'importance d'analyser davantage ces questions.

En plus des identités multiples, ce rapport examine ce que la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé appelle "les facteurs environnementaux", un terme générique qui inclut les espaces naturels et bâtis, les biens de consommation, les technologies de l'information et de la communication, les transports publics et privés, la fourniture de services et les lieux de travail, la législation et les pratiques institutionnelles, ainsi que les attitudes et les perceptions. Les environnements peuvent être hétérogènes et en mutation, et leurs caractéristiques en matière d'accessibilité peuvent déterminer le niveau de participation d'une personne. Les préjugés défavorables, par exemple, peuvent s'introduire dans les espaces institutionnels comme les écoles, où le harcèlement devient la norme, ou dans les milieux de travail, où les personnes handicapées se voient refuser toute promotion ou ne sont tout simplement pas recrutées. Au fil du temps, ces perceptions et ces comportements discriminatoires peuvent normaliser l'idée que les personnes handicapées ne peuvent pas travailler, aller à l'école ou circuler dans la ville sur un pied d'égalité.

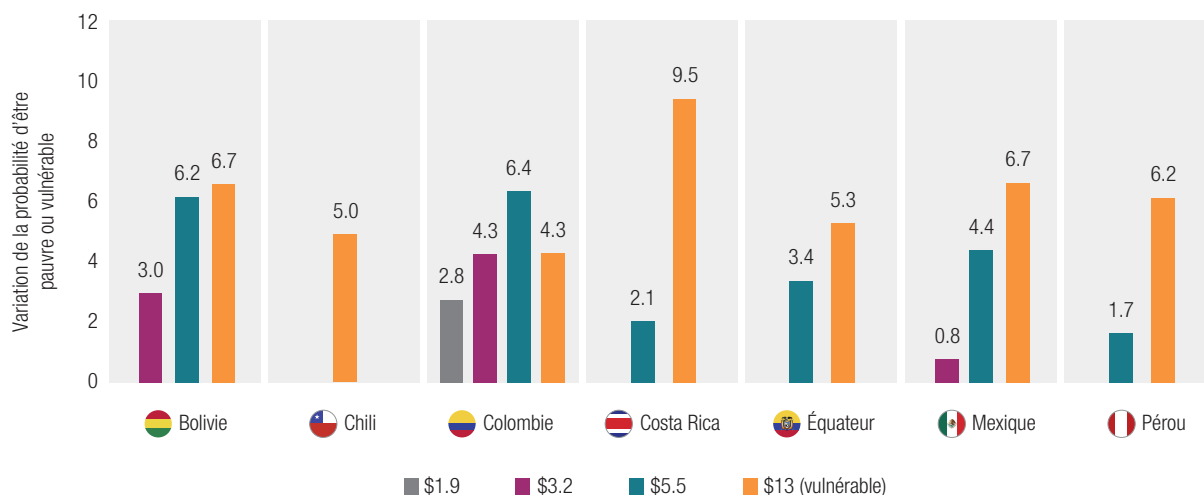


## ► Pauvreté et accès aux services

La pauvreté et la situation de handicap s'aggravent mutuellement. Quel que soit le pays, la prévalence du handicap est plus importante dans les quintiles de revenus les plus bas. Les personnes aux revenus plus faibles sont plus exposées à des environnements et des emplois susceptibles d'entraîner un handicap, ont un accès plus restreint aux soins de santé, disposent d'une moindre accumulation de capital humain, et vivent, plus généralement, dans des contextes plus incapacitants et moins inclusifs. Parmi les ménages extrêmement pauvres (vivant sous le seuil de pauvreté fixé à 3,2 dollars par jour)<sup>3</sup>, un sur cinq comprend au moins un membre en situation de handicap, et l'on observe une incidence supérieure à la moyenne de la pauvreté monétaire (seuil de pauvreté de 5,5 dollars par jour) dans les ménages incluant des personnes en situation de handicap, dans la plupart des pays étudiés. Quel que soit le pays, les ménages comprenant des personnes en situation de handicap affichent une plus forte probabilité d'être vulnérables (seuil de pauvreté de 13 dollars par jour) (Graphique ES.1). Ce constat est d'autant plus alarmant que les personnes vivant avec un handicap ont souvent des dépenses additionnelles, notamment en matière de frais de santé, de transport, d'habillement ou de dépenses liées à un régime alimentaire spécialisé. À cela peuvent s'ajouter d'autres dépenses liées à des technologies d'assistance, des travaux pour rendre l'habitat accessible, ou encore des soins fournis par des professionnels.

### Graphique ES.1

Variation de la probabilité d'être pauvre (1,9 dollars, 3,2 dollars, 5,5 dollars par jour) ou vulnérable (13 dollars) si un ménage inclut des personnes en situation de handicap



**Note:** Régression par les moindres carrés ordinaires (MCO) du statut de pauvreté des ménages (sous les seuils mondiaux de 1,9 dollars, 3,2 dollars, 5,5 dollars par jour) ou de vulnérabilité (13 dollars par jour), en contrôlant la zone (urbaine/rurale), le genre du chef de la cellule familiale, le statut marital, le niveau d'éducation, la tranche d'âge et le nombre d'enfants (plus de 2 ou non). Le graphique inclut uniquement les effets significatifs au seuil de 95 %.

<sup>3</sup> Note : Tous les montants exprimés sont en dollars américains, sauf indication contraire. Toutes les valeurs concernant le seuil de pauvreté sont ajustées en fonction de la parité de pouvoir d'achat (PPA).



La pauvreté a également une plus grande incidence sur les personnes handicapées habitant dans les zones rurales ou affichant d'autres caractéristiques démographiques, comme d'être une femme ou de s'identifier comme appartenant à une minorité ethnique ou raciale. Dans la plupart des pays étudiés dans ce rapport, la probabilité d'être pauvre pour un ménage incluant une personne en situation de handicap augmente sensiblement si au moins l'un des membres du foyer s'auto-identifie comme autochtone ou d'ascendance africaine. Les augmentations les plus marquées concernent la Bolivie (11,1 points de pourcentage), suivie du Mexique et du Pérou (autour de 7,6 points de pourcentage pour les deux pays).

L'évolution des écarts de pauvreté entre les personnes handicapées et les autres au cours des 20 dernières années n'est pas uniforme. Tandis que les écarts n'ont pas évolué dans certains pays comme le Mexique et le Pérou, ils ont pu être comblés au Chili et au Costa Rica. De tels succès peuvent s'expliquer par des politiques d'inclusion à long terme, principalement sous forme de transferts monétaires associés à des programmes ciblés répondant aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Néanmoins, au-delà des besoins immédiats généralement signalés par le seuil de pauvreté, le tableau dressé se révèle plus complexe. Environ 7 ménages sur 10 incluant une personne en situation de handicap se situent dans une zone de vulnérabilité (avec moins de 13 dollars par jour) ; c'est-à-dire que, sans être pauvres en termes monétaires, ils restent susceptibles de basculer dans la pauvreté en cas de chocs, telles qu'une crise économique, une catastrophe naturelle ou une pandémie, du fait de leur proximité du seuil de pauvreté. Ainsi, au Costa Rica, les personnes handicapées affichent une forte probabilité d'être vulnérables (9,5 %). Ce constat suggère que malgré l'efficacité des importantes politiques de réduction de la pauvreté menées pour faire sortir de la pauvreté les ménages avec des personnes en situation de handicap (essentiellement par le biais de transferts monétaires), ces politiques n'ont néanmoins pas été suffisantes pour les éloigner du seuil de vulnérabilité. Comme la pandémie de COVID-19 l'a montré, les ménages vivant proche du seuil de pauvreté peuvent très rapidement retomber dans la pauvreté, effaçant des décennies de progrès sociaux en quelques mois seulement.

Outre des niveaux de revenus inférieurs, les personnes handicapées souffrent également d'un accès moindre à des services de qualité (tels que les réseaux d'assainissement, l'eau et l'électricité). La pauvreté multidimensionnelle est environ 1,4 fois plus élevée dans leurs ménages par rapport à ceux ne comprenant pas de personne avec un handicap. Par ailleurs, elles ont moins facilement accès à internet, aux ordinateurs et aux téléphones portables. De telles disparités risquent d'accroître la fracture numérique, ce qui, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, peut affecter de façon disproportionnée leurs perspectives en matière d'éducation et d'emploi.



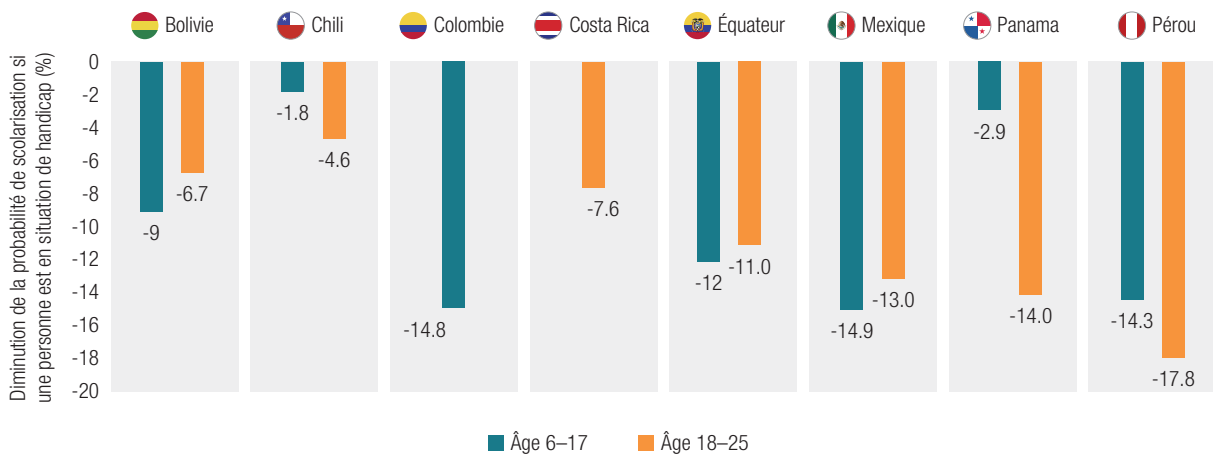
## ► Accès à l'éducation

Pendant des décennies, les enfants et les jeunes vivant avec un handicap se sont vu refuser le droit d'accéder aux écoles ordinaires et se trouvaient - et beaucoup encore se trouvent toujours - relégués dans des institutions spécialisées qui les maintenaient isolés et ne leurs donnaient pas un niveau adéquat de compétences et de savoirs pour mener une vie indépendante. Cependant, au cours des dernières années, la région a pris des mesures afin d'améliorer l'accessibilité des écoles et d'inclure des programmes scolaires et des pratiques de collecte de données flexibles. Environ 22 pays ont adopté des lois interdisant la discrimination liée au handicap dans les écoles, et plus de 20 pays disposent d'un cadre juridique garantissant l'accès à tous les niveaux d'éducation aux enfants en situation de handicap. Grâce à ces efforts, entre autres, les taux de scolarisation des enfants en situation de handicap ont régulièrement augmenté dans de nombreux pays, indiquant une progression lente mais régulière vers des écoles inclusives. Au Chili, au Costa Rica et en Uruguay, par exemple, l'écart de scolarisation au primaire entre les élèves avec et sans handicap a été réduit à moins de 5 points de pourcentage.

Malgré ces progrès, la moyenne régionale d'enfants en situation de handicap privés d'éducation primaire est quatre fois supérieure à celle des enfants vivant sans handicap et, toutes choses égales par ailleurs, ils sont significativement moins susceptibles d'être scolarisés (Graphique ES.2). De fait, l'illettrisme est cinq fois plus élevé parmi les personnes handicapées (22,1 % contre 4,3 %). Les enfants en situation de handicap sont

### Graphique ES.2

Diminution de la probabilité de scolarisation si une personne est en situation de handicap, de 6 à 17 ans et de 18 à 25 ans



**Source:** Calculs de l'auteur utilisant la base de données socio-économiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes (SEDLAC) (CEDLAS et Banque mondiale)

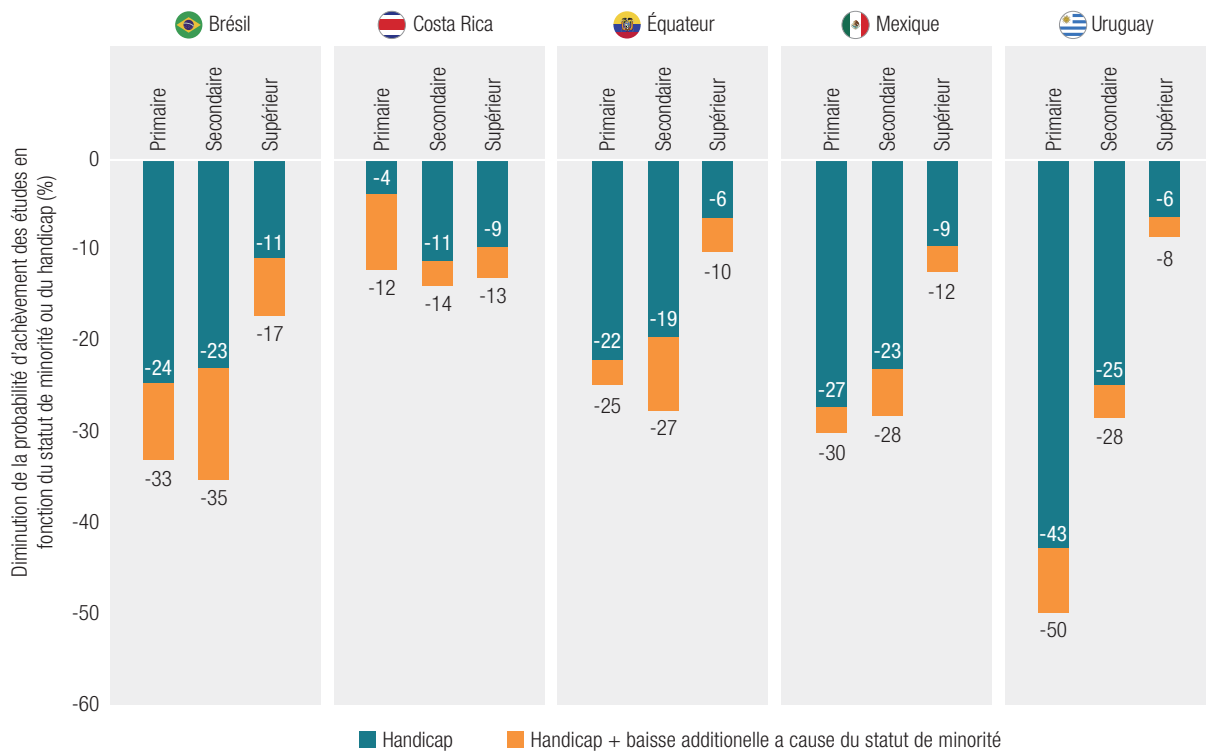
**Note:** Régression par MCO en contrôlant le genre, la zone d'habitation (urbaine/rurale), l'âge, le niveau d'éducation et l'âge du chef de la cellule familiale. Résultats statistiquement significatifs (avec une probabilité  $p < 0.01$ ).

plus exposés aux risques d'abandon scolaire, d'absentéisme, et de discrimination et de violence dans le cadre scolaire. Pour des raisons complexes, très peu de pays d'Amérique latine et des Caraïbes offrent une éducation complète pour la petite enfance, et encore moins d'équipements et de programmes inclusifs pour les enfants en situation de handicap. Ces derniers se trouvent donc confrontés à une situation d'inégalité, dès le plus jeune âge.

Les écarts en matière de scolarisation et d'achèvement des études sont encore plus prononcés au niveau secondaire, ce qui signale les difficultés pour maintenir les étudiants dans le système éducatif alors qu'ils passent d'un niveau au suivant. Par conséquent, les personnes handicapées (âgées de 15 à 25 ans) sont moins susceptibles de terminer le cycle d'éducation primaire et secondaire par une marge respective de 21 et 23 points de pourcentage, par rapport à leurs pairs, et encore davantage pour ceux appartenant à une minorité ethnique (Graphique ES.3). Ils sont également moins susceptibles de terminer leur éducation supérieure par une marge de 9 points de pourcentage. Les fermetures d'établissements scolaires causées par la pandémie de COVID-19 menacent de venir ternir encore plus ce triste tableau.

### Graphique ES.3

Diminution de la probabilité d'achèvement des études en fonction du statut de minorité ou du handicap, tous handicaps confondus (%)



**Source:** Calculs de l'auteur à partir des séries de micro-données publiques intégrées du projet IPUMS.

**Note:** Les résultats pour le statut de "minorité" concernent les personnes d'ascendance africaine pour le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur et l'Uruguay, et les personnes s'auto-identifiant comme autochtones pour le Mexique.

De nombreux facteurs, que ce soit le maintien dans des institutions d'éducation spécialisée qui ne leur transmettent pas les compétences nécessaires, le manque de matériel pédagogique, ou l'absence de technologies d'assistance et de formation des enseignants et des dirigeants, nuisent à la performance des enfants et des jeunes en situation de handicap dans le cadre scolaire. Les enseignants ont un rôle essentiel à jouer pour garantir des opportunités d'apprentissage de qualité à tous les étudiants, y compris à ceux en situation de handicap. Pourtant, le personnel éducatif de la région manque d'une formation initiale et continue – notamment pour les assistants pédagogiques, les professeurs ressources, les bénévoles et autres professionnels concernés – qui leur fournisse les compétences socio-émotionnelles requises pour stimuler les étudiants en situation de handicap, les connaissances en matière de pédagogies et de conception de programmes inclusifs, ainsi que les principes régissant la Conception universelle de l'apprentissage.

En outre, les apprenants en situation de handicap dans la région se retrouvent souvent dans des écoles inaccessibles ou qui ne peuvent répondre ou s'adapter à leurs besoins et qui, de surcroît, présentent un environnement social désagréable — marqué par des formes de discrimination et de préjugés négatifs qui nuisent à leurs performances ainsi qu'à leur bien être socio-émotionnel. La stigmatisation et le manque de visibilité qui ont historiquement entouré le handicap se retrouvent jusque dans les ressources didactiques. Un rapport à paraître de la Banque mondiale sur l'éducation inclusive a ainsi évalué 40 manuels d'histoire et de langue, officiels ou officiellement recommandés pour le primaire et le collège, dans 10 pays. Il en ressort que les personnes handicapées ne figurent que dans 83 images, sur 5 100 au total, dont 65 de ces images présentes dans un même manuel équatorien. Dans certains pays (comme l'Uruguay et le Venezuela), les manuels ne comportaient aucune image de personne en situation de handicap, et ceux des cinq autres pays (Brésil, Colombie, Honduras, Pérou et Nicaragua) n'en comptaient que six au total. Les représentations stéréotypées du handicap dans les ressources didactiques affaiblissent le sentiment d'appartenance et de dignité des apprenants ayant un handicap et découragent l'enseignement du savoir-être comme la tolérance et l'empathie à l'école.

Bien que certains pays comme le Chili et le Costa Rica aient réduit l'écart d'achèvement de l'enseignement primaire chez les enfants avec ou sans handicap, et qu'ils aient introduit d'importants changements en matière de programmes scolaires, d'accessibilité et de formation des enseignants, la plupart des apprenants en situation de handicap en Amérique latine et dans les Caraïbes sont encore laissés pour compte. Sans les compétences et les savoirs acquis à l'école, les personnes handicapées peuvent subir des conséquences économiques sévères et durables, particulièrement lorsqu'elles tentent de s'insérer dans le marché du travail.

## ► Accès au marché du travail

Les personnes handicapées sont massivement exclues du marché du travail. Un chef de ménage sur deux en situation de handicap est inactif – c'est-à-dire sans emploi ni en recherche d'emploi. L'inactivité touche davantage les femmes en situation de handicap, puisque 57 % d'entre elles sont inactives contre 40 % des hommes dans la même situation. Cependant plutôt qu'une simple auto-exclusion, les taux d'inactivité semblent indiquer la présence d'obstacles à la recherche et à l'obtention d'un emploi, empêchant de nombreux individus parfaitement capables de travailler d'entrer sur le marché du travail.

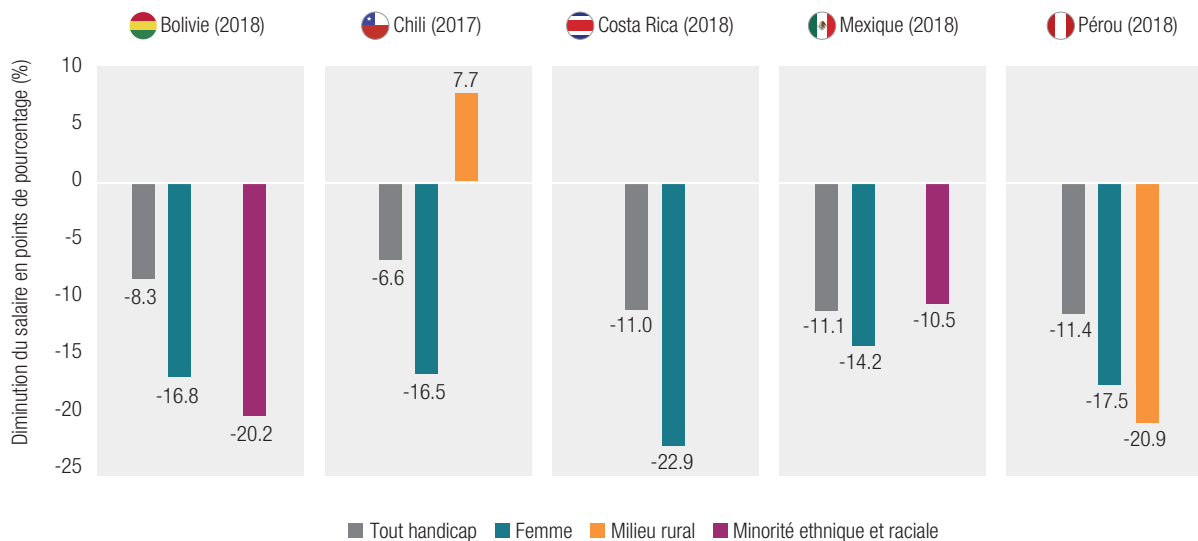
À la différence d'autres régions du monde, l'Amérique latine et les Caraïbes affichent des taux de chômage relativement similaires entre personnes vivant avec ou sans handicap, au niveau individuel. Cependant, quel que soit leur type d'activité, les personnes handicapées gagnent généralement moins à travail égal, même s'ils possèdent les mêmes qualifications. Au Costa Rica et au Mexique, par exemple, un employé en situation de handicap gagne en moyenne 0,80 dollar pour chaque dollar gagné par un employé sans handicap. Toutes choses égales par ailleurs, les personnes handicapées gagnent entre 6 % et 11 % moins que les autres employés à travers la région pour le même type d'emploi. En tenant compte des désavantages liés à d'autres identités multiples, telles que l'ethnicité ou le genre, les écarts salariaux sont encore plus importants (Graphique ES.4).

De telles inégalités salariales ont des retombées négatives sur les autres membres du foyer (qui présentent également des revenus comparativement moins élevés). Ainsi, l'absence de politiques favorisant l'indépendance des personnes en situation de handicap entraîne non seulement un manque à gagner pour ces personnes, mais aussi pour les autres membres de leur foyer, en général des femmes, qui assument souvent des prestations de soin non rémunérées. En effet, entre 5 et 7 femmes cheffes de foyer sur 10, dans les foyers incluant une personne en situation de handicap, sont au chômage. Cette tendance affaiblit les revenus des femmes à long terme. Dans des pays aussi différents que la Bolivie et le Costa Rica, cet effet d'entraînement réduit les revenus des autres membres d'un foyer incluant une personne avec un handicap d'environ 10 %.

En outre, les personnes handicapées travaillent souvent dans des conditions précaires. Elles sont davantage concernées par le travail informel, à hauteur de 11 points de pourcentage de plus que les personnes sans handicap. Or, un travail informel implique l'exclusion des systèmes de sécurité sociale et l'impossibilité de cotiser à un régime de retraite ou de recevoir une couverture médicale liée à son emploi. Les milieux de travail informels sont également moins susceptibles d'offrir des aménagements raisonnables et des technologies d'assistance, ce qui augmente les risques d'accidents du travail.

#### Graphique ES.4

Diminution du salaire en points de pourcentage pour une personne (de 18 à 59 ans) avec un handicap si elle est une femme, vit dans une zone rurale ou est autochtone/d'ascendance africaine



Source: Calculs de l'auteur utilisant la base de données SEDLAC (CEDLAS et Banque mondiale).

Note: Régression par MCO de l'effet marginal du handicap sur le revenu (valeur logarithmique du salaire horaire pour l'activité principale) en contrôlant le handicap, le genre, le lieu de résidence, la tranche d'âge (18-25, 26-44, 45-55, 56-59), le caractère informel, le niveau d'éducation (achèvement du primaire, secondaire, supérieur), le type d'emploi (salaré, indépendant, non-salaré), le secteur agricole (oui ou non), l'expérience (définie comme expérience potentielle, équivalent à la différence entre l'âge et le nombre d'années d'éducation moins 6 ans), le carré de l'expérience et du type d'activité (1 "cadres, professionnels, scientifiques, intellectuels"; 2 "techniciens et associés"; 3 "employés"; 4 "personnels des services et de la vente"; 5 "ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche"; 6 "artisans et ouvriers des métiers de l'artisanat"; 7 "Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage"; 8 "employés non qualifiés"). La variable concernant l'ethnicité n'étant pas disponible pour le Costa Rica, elle a été estimée en utilisant une harmonisation des réponses relative à l'auto-identification comme autochtone ou d'ascendance africaine. Résultats statistiquement significatifs avec une probabilité  $p < 0.01$ .

### ► Vers un futur inclusif du handicap

L'exclusion des personnes en situation de handicap est un problème complexe, combinant de multiples aspects. À cela s'ajoute l'hétérogénéité inhérente au handicap et la façon dont les différents types d'environnement, de trouble, d'identité et de condition socioéconomique créent des situations très spécifiques qui appellent des solutions spécialement adaptées. Il est tout à fait possible de changer la donne pour faire de l'inclusion une réalité, néanmoins des siècles de ségrégation ne peuvent se dissiper du jour au lendemain. Conscient de cette complexité, le présent rapport n'offre pas de recommandations spécifiques et propose plutôt des orientations générales qui peuvent aiguiller la conception de politiques d'inclusion sociale respectant la dignité et le point de vue des personnes en situation de handicap.



## Amplifier la voix et la reconnaissance des personnes en situation de handicap

Les personnes handicapées ont toujours dû se battre pour faire entendre leurs voix dans les débats sur l'inclusion et le développement. Aujourd'hui la région est sur la voie de vivre un tournant décisif, comme l'indiquent les réformes progressistes récemment adoptées et la reconnaissance des fautes commises par le passé. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour que les personnes handicapées participent pleinement et effectivement à la société. Un exemple alarmant concerne les restrictions à la capacité juridique présentes dans de nombreux pays, particulièrement celles qui ciblent les personnes avec un handicap intellectuel ou psychosocial. Ces restrictions peuvent en effet priver un individu de sa liberté et de sa capacité à prendre des décisions concernant sa santé, ses finances, son bien-être, portant atteinte à sa dignité et ses droits essentiels. Cependant la voix des personnes en situation de handicap peine à se faire entendre et la reconnaissance qui leur est accordée est amoindrie par l'expression de formes de discrimination davantage cachées, subtiles, parfois apparemment innocentes — qui peuvent prendre la forme de l'humour comme de l'évitement. Ces dynamiques peuvent décourager petit à petit les personnes handicapées de postuler à un emploi, d'aller à l'école ou de se déplacer dans l'espace public, particulièrement si leur dignité ou leur sécurité risquent d'être compromises. Comme ce rapport le montre, les attitudes discriminatoires et préjugés négatifs demeurent ancrés dans les institutions comme dans des contextes plus intimes, y compris entre voisins et membres de la famille. Au Salvador, 5 personnes sur 10 en situation de handicap se sont senties victimes de discrimination par leurs voisins, et 4 personnes sur 10 par leur famille. Qu'elles soient inscrites dans les lois ou qu'elles se retrouvent dans les interactions de tous les jours, ce type de dynamiques peuvent renforcer les préjugés concernant ce que les personnes handicapées peuvent ou ne peuvent pas faire et comment ils peuvent potentiellement contribuer à la société.

Pour faire porter la voix des personnes en situation de handicap et renforcer leur reconnaissance, il est nécessaire de commencer par remédier à leur manque de représentation dans les organes décisionnels. Dans près de 18 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, des critères de sélection disqualifient la candidature à des fonctions publiques des personnes en situation de handicap. Sans leur implication active, les institutions, les employeurs et les fournisseurs de services risquent de mal les représenter ou de ne pas répondre à leurs besoins. Il est aussi nécessaire de faire entendre la voix des groupes marginalisés pour éviter de perpétuer les préjugés. Lorsque les personnes handicapées sont invisibles – reléguées dans des classes à part ou des milieux de travail séparés – les idées reçues sur le handicap se trouvent renforcées, et les chances de bâtir une société inclusive réduites.

Sans l'appui de mouvements sociaux ni la volonté politique de traduire les changements juridiques en actions concrètes, il est rare de parvenir à amplifier la voix et la capacité d'action des personnes en situation de handicap. De fait, la majorité des pays ont élargi la protection des personnes ayant un handicap par le biais de



nouvelles réglementations intersectorielles. À l'heure où est écrit le présent rapport, d'importantes réformes étaient en cours, notamment la loi spéciale sur l'inclusion des personnes en situation de handicap au Salvador (août 2020) ainsi que la réforme constitutionnelle au Chili (décembre 2020) qui a établi des quotas pour la participation à la vie politique. De nombreux codes juridiques incluent des dispositions antidiscriminatoires spécifiquement applicables aux personnes en situation de handicap, parfois au niveau de la constitution du pays. Cependant, étant donné la faiblesse des capacités d'application, seuls quelques pays ont réussi à traduire ces dispositions juridiques en programmes efficaces dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et des services de santé. Pour faire respecter les droits obtenus, les pays devront traiter les problèmes de faiblesse des capacités institutionnelles, d'inefficacité des mécanismes de reddition de comptes et de manque de moyens.

En outre, les gouvernements doivent élargir les voies de participation existantes et renforcer la capacité des organisations de personnes en situation de handicap. Dans le cadre de ce rapport, la Banque mondiale a établi une cartographie d'acteurs régionaux recensant les organisations de personnes en situation de handicap, afin de renforcer l'implication et le rôle fédérateur de la Banque. Nous espérons que cette ressource pourra contribuer au dialogue entre organisations de personnes en situation de handicap, gouvernements, société civile et secteur privé, en vue de placer le handicap au cœur des programmes de développement.

### **Commencer par établir un diagnostic solide et nuancé**

La conception de politiques inclusives du handicap doit commencer par un bon diagnostic. La région a fait un premier pas en ce sens et amélioré la manière dont les instituts de statistiques collectent les données sur le handicap, rompant avec des décennies d'invisibilité. Cependant, il reste encore à établir des données robustes et harmonisées. L'un des principales limites qui appelle une intervention urgente est l'invisibilité statistique des personnes en situation de handicap psychosocial et intellectuel. Un autre défi concerne l'adoption trop lente et inégale des recommandations du Groupe de Washington dans les recensements et enquêtes de ménage. D'autres registres statistiques – comme les registres officiels et les bases de données de certification – utilisent encore des critères disparates qui risquent de sous-estimer le nombre de personnes en situation de handicap, au risque de les exclure de programmes et d'avantages sociaux. Le manque de données ventilées empêche même une compréhension détaillée des impacts différenciés de la pandémie de COVID-19 sur les personnes handicapées.

Alors que la région entreprend la prochaine série de recensements, les pays doivent s'efforcer de standardiser leurs critères méthodologiques de façon à privilégier la comparabilité. Pour y parvenir, les gouvernements doivent s'efforcer de se concentrer sur les secteurs pauvres en données, que ce soit la participation aux services

de santé et à la politique ou les interactions entre handicap et minorités vulnérables (comme les personnes d'ascendance africaine ou autochtones, les enfants, les personnes LGBTI+, ou les migrants). L'établissement d'un bon diagnostic exige aussi d'éliminer tous les termes potentiellement stigmatisant qui peuvent fausser la qualité des données. Le cas des personnes en situation de handicap psychosocial et intellectuel en est un bon exemple : l'utilisation d'une terminologie disparate et parfois péjorative rend impossible la compréhension de leur situation au niveau national, et encore moins entre régions. Les recherches secondaires suggèrent pourtant qu'elles ont encore moins accès aux programmes sociaux et de santé que les autres personnes en situation de handicap, qu'elles sont plus susceptibles d'être institutionnalisées ou emprisonnées, et qu'elles sont pratiquement absentes des programmes d'inclusion du handicap. L'expérience régionale montre que les efforts d'inclusion statistiques doivent s'accompagner d'une formation des énumérateurs et de campagnes de sensibilisation du public pour lutter contre les préjugés existants liés à la sous-déclaration.

### **Mettre en œuvre des politiques progressistes**

La ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées par tous les pays de la région a déclenché une vague de politiques en faveur de l'inclusion du handicap, qu'il s'agisse de garantir la non-discrimination et l'égalité devant la loi ou d'initiatives ciblées élargissant l'accès aux marchés, aux services et aux espaces. Certains pays, comme le Chili et le Costa Rica, sont parvenus à combler l'écart de pauvreté, confirmant que des efforts ciblés associés à des transferts monétaires pouvaient faire sortir de la pauvreté les personnes handicapées. Certains pays, comme le Costa Rica et l'Uruguay, ont fait baisser le nombre d'enfants en situation de handicap non-scolarisés, tandis que d'autres, comme le Chili et le Pérou, ont pris des mesures afin de limiter l'impact de la période de déscolarisation pendant la pandémie.

Dans d'autres cas, cependant, les politiques d'inclusion du handicap n'ont engrangé que de modestes résultats, soit parce qu'elles négligeaient les différentes strates d'exclusion ou parce qu'elles n'avaient pas su établir les connexions pertinentes. Les systèmes de quotas pour le recrutement de personnes en situation de handicap dans la fonction publique (et de plus en plus dans le secteur privé), qui existent dans 18 pays, en sont un exemple. Les quotas peuvent élargir l'accès à un emploi de qualité et réaffirmer la valeur de la diversité au sein de la population active. Cependant ces programmes ont échoué, notamment parce qu'ils n'étaient pas accompagnés d'efforts pour renforcer l'accumulation du capital humain des bénéficiaires potentiels par le biais de programmes d'éducation inclusifs ou en assurant l'adéquation des compétences. Pour que les quotas fonctionnent, il est nécessaire d'identifier un nombre suffisant de bénéficiaires éligibles – ayant achevé leur éducation secondaire ou supérieure – ainsi que de mener des campagnes de sensibilisation afin de dissiper les préjugés sociétaux concernant la productivité des personnes en situation de handicap et les coûts associés à leur inclusion.



Passer du registre du droit à l'action concrète nécessite également des politiques établissant clairement les rôles, responsabilités et mécanismes de reddition de comptes et conformité, ainsi que des objectifs spécifiques, mesurables et, dans certains cas, adaptés afin de suivre les progrès, en tenant compte de l'hétérogénéité des personnes en situation de handicap. La voie vers une éducation inclusive offre de précieuses leçons à cet égard. Entendu au sens strict, le progrès vers une éducation inclusive pourrait se mesurer en considérant seulement le nombre d'étudiants avec un handicap qui passeraient d'un système d'éducation spécialisée au système ordinaire. Cependant se concentrer uniquement sur le nombre d'apprenants en situation de handicap au sein des établissements généraux revient à ignorer les changements systémiques plus larges, nécessaires pour rendre l'éducation réellement inclusive. Ces changements incluent aussi bien l'amélioration de l'accessibilité des écoles, la conception des programmes, du matériel pédagogique que la formation du personnel scolaire à l'éducation inclusive (en amont et pendant leur service), qui comprend la pédagogie inclusive, l'utilisation de la conception universelle de l'éducation, ainsi qu'un changement d'état d'esprit permettant de créer un environnement d'apprentissage propice pour tous les apprenants. Par ailleurs, les écoles ordinaires ne représentent peut-être pas toujours la meilleure option pour tous. Les étudiants sourds et malentendants peuvent préférer un environnement éducatif bilingue spécialisé dans lequel ils peuvent s'épanouir pleinement. Ils risquent sinon de se sentir exclus des interactions au sein des écoles ordinaires ou de souffrir de retards d'apprentissage dans leur langue des signes locale. Une transition mal coordonnée peut même entraîner des abandons scolaires et un sentiment d'aliénation chez les apprenants en situation de handicap. Ainsi, les politiques abordant les personnes handicapées comme un groupe homogène échouent souvent à traiter le problème d'exclusion. De même, les politiques qui n'incluent qu'un nombre restreint de parties prenantes ne parviendront pas à stimuler un changement. Les enseignants et les écoles ne parviendront pas à réussir cette transition sans impliquer les décideurs, les assistants pédagogiques, les professeurs ressources, les communautés de bénévoles, les ergothérapeutes, les orthophonistes, les parents et les étudiants eux-mêmes.

En plus d'établir des objectifs clairs et mesurables, les politiques d'inclusion du handicap doivent disposer de budgets alloués et de responsabilités institutionnelles claires. L'appareil institutionnel pour l'inclusion du handicap au sein du secteur public a progressé de façon significative au cours des dernières années. Une vingtaine de pays ont créé des commissions nationales dédiées – disposant d'un mandat multisectoriel et de coordination – avec pour seul objectif d'œuvrer pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cependant le manque de personnel et de ressources ainsi que le manque de pouvoir au sein du gouvernement réduit souvent leur capacité à entraîner des engagements intersectoriels qui permettraient d'amener un véritable changement. Il est essentiel de s'attaquer aux obstacles courants rencontrés par ces commissions pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées à travers les différents niveaux administratifs, de façon intersectorielle.

L'optimisation de l'évaluation des programmes constitue un autre domaine à traiter d'urgence. Au cours de la dernière décennie, la région a mis en place des programmes d'emploi pour mettre en relation employeurs et candidats potentiels, notamment dans des situations de travail indépendant, de partenariat avec des employeurs ou d'aide à la recherche d'emploi. Cependant une faiblesse commune de ces programmes tient au trop faible nombre d'évaluations de leur impact et de leur adaptabilité à grande échelle. Ainsi, on dispose de très peu de données pour évaluer l'efficacité de telles initiatives, si elles peuvent être répliquées ailleurs, ou si elles ont besoin de mesures correctives pour les améliorer. Le financement et la conduite d'évaluations complètes permettrait non seulement d'améliorer la qualité des programmes mais aussi de générer des données détaillées et ventilées sur divers domaines, allant de l'éducation à l'emploi.

Enfin, ce n'est qu'en associant les personnes handicapées aux efforts dédiés des pays que ces derniers pourront combattre l'exclusion. La pandémie de COVID-19 a déjà mis en avant les besoins croissants en matière de programmes de protection sociale plus forts, développés en étroite collaboration avec les personnes handicapées, dans chaque pays. Un élément déterminant pour avancer dans cette collaboration consiste à reconnaître que certains sous-groupes de personnes en situation de handicap ont des expériences et des résultats contrastés, particulièrement si elles appartiennent à des catégories historiquement affectées par d'autres facteurs d'exclusion. La prise en compte de ces chevauchements est un passage obligé pour préparer la planification et la mise en œuvre d'initiatives progressistes en matière de handicap.

### **Faire évoluer les mentalités et lutter contre la stigmatisation**

Pour créer un futur dans lequel les personnes handicapées soient incluses, il est nécessaire d'aborder les mentalités et la stigmatisation qui entretiennent leur exclusion. Il a été maintes fois prouvé que les schémas mentaux peuvent modifier la façon dont les individus perçoivent et reconnaissent une opportunité et décident, ou non, d'agir en fonction. La discrimination, et les préjugés négatifs qui la sous-tendent, peut affecter la capacité des individus à identifier les opportunités et par conséquent leurs aspirations en matière de mobilité sociale. Ces schémas mentaux peuvent également affecter la probabilité d'achever son éducation, d'obtenir un travail décent, ou de recevoir à temps des soins médicaux.

Les personnes handicapées se trouvent constamment affectées par des schémas mentaux perpétuant leur stigmatisation. Les apprenants en situation de handicap, par exemple, sont davantage exposés à des formes d'intimidation que leurs pairs sans handicap. Les interactions hostiles à l'école peuvent contribuer à l'abandon scolaire ou décourager les parents de scolariser leur enfant. Les opinions dépréciatives sur les apprenants ayant un handicap (comme par exemple leur prétendue incapacité à apprendre ou à communiquer avec les autres) peuvent également faire baisser les attentes des professeurs et du personnel éducatif, ce qui impacte



leur performance à plus long terme. De même sur le marché du travail, les pratiques discriminatoires sont fréquentes contre les travailleurs en situation de handicap, car nombre d'employeurs pensent qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour réussir au travail, qu'ils sont plus sujets à l'absentéisme, ou qu'ils sont simplement moins productifs. Ces préjugés peuvent empêcher des candidats qualifiés d'obtenir un poste, mais peuvent aussi dresser des barrières invisibles dans le milieu de travail, et bloquer l'avancement de leur carrière. Les schémas mentaux négatifs à l'école et dans le milieu de travail peuvent avoir des implications profondes sur la capacité des personnes à gagner leur vie et à sortir de la pauvreté.

Il est important de faire évoluer les mentalités et de lutter contre la stigmatisation, non seulement pour éviter que les personnes handicapées soient dénigrées symboliquement et socialement, mais aussi pour éviter qu'elles se retrouvent exposées à des violences physiques. Au Salvador, plus de la moitié des enfants en situation de handicap ont rapporté avoir été victimes de violences en raison de leur handicap. Les femmes en situation de handicap sont également plus exposées aux violences sexuelles et basées sur le genre que leurs pairs sans handicap. Il est essentiel de faire évoluer les mentalités et de lutter contre la discrimination pour que les initiatives en faveur de l'inclusion du handicap fonctionnent. Pour avoir un système éducatif inclusif, par exemple, les pays doivent s'employer à changer l'état d'esprit des enseignants, du personnel éducatif, des parents et des étudiants et offrir des programmes scolaires et un matériel pédagogique qui donnent une représentation positive des personnes en situation de handicap. Cela peut promouvoir un environnement d'apprentissage plus accueillant et entraîner d'autres changements dans la société. D'autres effets positifs peuvent également en découler – en inculquant par exemple aux étudiants des compétences de savoir-être comme la tolérance, l'empathie, la collaboration, et la sensibilisation au problème de l'inégalité – pour le bénéfice de tous.

### Renforcer la résilience sociale

Ce rapport souligne le besoin de renforcer la résilience des personnes en situation de handicap – c'est-à-dire leur capacité à résister aux conséquences de chocs et à rebondir et prospérer face à l'adversité. Depuis des siècles, l'éducation passe pour le principal garant de l'égalité, car l'accumulation de connaissances et de compétences peut renforcer la capacité d'une personne à saisir les opportunités et faire face aux chocs. Pourtant, les personnes handicapées reçoivent une éducation moins longue, abandonnent l'école plus rapidement et plus fréquemment, et risquent plus souvent d'être scolarisés dans des établissements peu accueillants ou ne répondant pas à leurs besoins en matière d'apprentissage. Les politiques encourageant l'accumulation de capital humain par les personnes handicapées peuvent donc avoir un impact important aussi bien au niveau individuel, que pour les ménages ou la société dans son ensemble. Elles peuvent accroître l'autonomie et l'indépendance des personnes en situation de handicap, leur permettant une meilleure insertion dans le monde du travail et une participation plus active dans les espaces publics, civiques et sociaux.



L'appui aux personnes en situation de handicap rendra aussi la région plus résiliente. Les politiques favorisant l'autonomie et la sécurité de l'emploi des personnes en situation de handicap ainsi que les politiques professionnalisant les services de soins, par exemple, bénéficient directement aux femmes qui exercent ces tâches sans rémunération. En Amérique latine et dans les Caraïbes, près de 80 % des tâches domestiques sont assumées par les femmes, un fardeau renforcé par les stéréotypes et les rôles sexués, qui leur attribuent une propension naturelle à prendre soin des autres. Promouvoir des solutions de vie indépendante pour les personnes handicapées pourrait, à cet égard, aider aussi à alléger la charge de tâches non-rémunérées pour les femmes, contribuant ainsi à l'égalité entre les sexes à l'école et sur le marché du travail. Comme cet exemple l'illustre, les politiques d'inclusion du handicap bénéficient non seulement aux individus, mais aussi à leurs familles, et aux générations à venir.

Pour créer un avenir inclusif du handicap, les décideurs politiques doivent s'attaquer au malentendu largement répandu qui veut que ces politiques soient un jeu à somme nulle, qu'elles ne bénéficient qu'à un petit nombre ou qu'elles soient trop coûteuses. Au contraire, l'inclusion du handicap est plus importante que jamais, alors que l'Amérique latine et les Caraïbes voit sa population vieillir rapidement – d'ici 2050, on s'attend en effet à ce que le nombre de personnes de plus de 60 ans passe de 59 millions à 196 millions. Les handicaps s'accumulant avec l'âge, le nombre de personnes en situation de handicap devrait lui aussi croître. Sans inclusion du handicap, le développement et la prospérité des sociétés d'Amérique latine et des Caraïbes ne sera pas viable, étant donné qu'une plus grande proportion de leur population sera confrontée à des obstacles pour travailler, naviguer l'espace public, exercer son droit de vote ou vivre de façon autonome. Ainsi, les principes comme l'accessibilité, l'aménagement raisonnable, et la conception universelle doivent se répandre davantage, pour redéfinir la façon dont les marchés, les services et les espaces sont conçus et utilisés. De plus, étant donné que chacun est susceptible de se retrouver en situation de handicap à un moment de sa vie, l'inclusion du handicap peut potentiellement bénéficier à tous à l'avenir.

Le lancement de ce rapport, en 2021, coïncide avec le 15<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Alors que nous commémorons cette étape importante, nous espérons que ce rapport contribuera à faire progresser les efforts des pays de la région vers l'atteinte des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, qu'il les aidera à respecter les exigences du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale et à encourager l'atteinte des 10 engagements du Groupe de la Banque mondiale pour un développement inclusif du handicap. Le rapport a été rédigé pendant une année remplie d'incertitudes et de peine collective en raison d'une crise sanitaire sans précédent dans l'histoire récente, une crise qui a de nouveau mis à nu les inégalités enracinées dans la région. Nous espérons que ses conclusions permettront d'enrichir le dialogue au sein des pays et à travers la région, pour déterminer les meilleurs moyens d'intégrer les personnes handicapées dans la reconstruction d'après la pandémie.





# Annexes

**Graphique ES.1:** Groupe de graphiques en bâtons représentant la variation de la probabilité d'être pauvre (en utilisant différents seuils de pauvreté 1.9 dollars, 3.2 dollars, 5.5 dollars par jour en parité de pouvoir d'achat de 2011) ou vulnérable (13 dollars en PPP 2011) si un ménage inclut des personnes en situation de handicap dans les sept pays suivants : Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Mexique et Pérou. L'axe horizontal représente les différents pays ainsi que leurs drapeaux et l'axe vertical représente la probabilité d'être pauvre et vulnérable, le graphique ne présente que les probabilités statistiquement significatives. En Bolivie, la probabilité d'être pauvre avec 3.2 dollars par jour se situe à 3.0, avec 5.5 dollars elle se situe à 6.2 et d'être vulnérable avec 13 dollars par jour est à 6.7. Au Chili, la probabilité d'être vulnérable avec 13 dollars par jour est de 5.0. En Colombie la probabilité d'être pauvre avec 1.9 dollars par jour se situe à 2.8, avec 3.2 dollars, elle est de 4.3 et avec 5.5 dollars par jour elle se situe à 6.4 ; la probabilité d'être vulnérable avec 13 dollars par jour est de 4.3. Au Costa Rica, la probabilité d'être pauvre avec 5.5 dollars par jour est de 2.1 et d'être vulnérable avec 13 dollars par jour est de 9.5. En Équateur, la probabilité d'être pauvre avec 5.5 dollars par jour est de 3.4 et d'être vulnérable avec 13 dollars est de 5.3. Au Mexique, la probabilité d'être pauvre avec 3.2 dollars par jour se situe à 0.8, avec 5.5 dollars par jour elle est de 1.7 et la probabilité d'être vulnérable avec 13 dollars par jour est de 6.8. Au Pérou, la probabilité d'être pauvre avec 5.5 dollars par jour est de 1.7 et d'être vulnérable avec 13 dollars par jour est de 6.2.



**Graphique ES2:** Groupe de graphiques en bâtons représentant la diminution de la probabilité de scolarisation si une personne est en situation de handicap pour les tranches d'âges de 6 à 17 ans et de 18 à 25 ans en Bolivie, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Mexique, au Panama et au Pérou. L'axe horizontal représente les différents pays et l'axe vertical représente le pourcentage de variation de la probabilité de scolarisation, le graphique ne présente que les probabilités statistiquement significatives.

En Bolivie, la baisse de probabilité pour les 6-17 ans est de moins 9, et pour les 18-25 ans : moins 6.7 ; au Chili, 6-17 ans : moins 1.8 et 18-25 ans : moins 4.5 ; en Colombie, 6-17 ans : moins 14.8 ; au Costa Rica, 18-25 ans : moins 7.6 ; en Équateur, 6-17 ans : moins 12 et 18-25 ans : moins 11 ; au Mexique, 6-17 ans : moins 14.9 et 18-25 ans : moins 13 ; au Panama, 6-17 ans : moins 2.9 et 18-25 ans : moins 14 ; et au Pérou, 6-17 ans : moins 14.3 et 18-25 ans : moins 17.8.

**Graphique ES.3:** Graphique en bâtons empilés représentant la diminution de la probabilité d'achèvement des études en fonction du statut de minorité et du handicap (populations autochtones ou d'ascendance africaine), pour tous les niveaux d'éducation (primaire, secondaire et tertiaire) pour le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur, le Mexique et l'Uruguay. L'axe horizontal représente les différents pays et l'axe vertical représente le pourcentage de variation de la probabilité d'achever ses études. La diminution cumulée de la probabilité en raison du handicap associé à l'appartenance à une minorité ethnique au Brésil est pour le primaire : moins 33 avec handicap : moins 24, pour le secondaire : moins 35 avec handicap : moins 23 et pour le tertiaire : moins 17 avec handicap : moins 11 ; au Costa Rica pour le primaire : moins 12 avec handicap : moins 4, pour le secondaire : moins 14 avec handicap moins 11 et pour le tertiaire : moins 13 avec handicap : moins 9 ; en Équateur pour le primaire : moins 25 avec handicap : moins 22, pour le secondaire : moins 27 avec handicap : moins 19 et pour le tertiaire : moins 10 avec handicap : moins 6 ; au Mexique pour le primaire : moins 30 avec handicap : moins 27, pour le secondaire : moins 28 avec handicap : moins 23 et pour le tertiaire : moins 12 avec handicap moins 9 ; et en Uruguay pour le primaire : moins 50 avec handicap : moins 43, pour le secondaire : moins 28 avec handicap moins 25 et pour le tertiaire moins 8 avec handicap : moins 6.



**Graphique ES.4:** Groupe de graphiques en bâtons représentant la diminution du salaire en points de pourcentage pour une personne (de 18 à 59 ans) avec un handicap si elle est une femme, vit dans une zone rurale ou est autochtone/ d'ascendance africaine dans les cinq pays suivants : la Bolivie, le Chili, le Costa Rica, le Mexique et le Pérou. L'axe horizontal représente les différents pays et l'axe vertical représente le pourcentage de variation du salaire, le graphique ne présente que les probabilités statistiquement significatives.

Le pourcentage de variation en Bolivie (2018) sont, pour tous : moins 8.3, pour les femmes : moins 16.8, pour les minorités ethniques : moins 20.2 ; au Chili (2017), pour tous : moins 6.6, pour les femmes : moins 16.5 et en zone rurale : moins 7.7 ; au Costa Rica (2018), pour tous : moins 11.1, pour les femmes : moins 22.9 ; au Mexique (2018), pour tous : moins 11.1, pour les femmes : moins 14.2, pour les minorités ethniques : moins 10.5 ; et au Pérou (2018), pour tous : moins 11.4, pour les femmes : moins 17.5, et en zone rurale : moins 20.9.



**GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**